

La coresponsabilité dans l'accompagnement est-elle possible, et si oui à quelles conditions ?

Jean-Pierre Boutinet

Octobre 2019

Accompagnement, réciprocité et agir collectif

Résumé

Entamer aujourd'hui une réflexion à nouveaux frais sur l'accompagnement n'est-ce pas superfétatoire, tant les pratiques sociales, pédagogiques, gestionnaires sont envahies par cet accompagnement ? Que dire de plus, que dire mieux concernant ce qui a été formalisé sur le sujet et qui commence à constituer une volumineuse littérature sur la question ? En tenant compte de cette réserve, sans doute pourrait-on convenir facilement que c'est au niveau de la réciprocité, l'un des concepts clés retenus pour le présent numéro édité par Education permanente que se glissent des enjeux encore mal élucidés et mal maîtrisés. Car si l'on veut que les pratiques d'accompagnement ne restent pas trop souvent limitées à une forme d'assistance ou de dépendance mais assurent au niveau des personnes accompagnées le développement effectif d'une capacité d'initiative voire de résilience, alors quelle forme de réciprocité mettre en place ? Une autre manière de parler de la réciprocité consiste à évoquer la coresponsabilité, autre concept qui ici peut nous être éclairant, si l'usage qui en est fait dans les pratiques l'est sur le mode critique, c'est à dire de façon parcimonieuse et éclairée.

Les praticiens de l'accompagnement ont envahi les scènes pédagogique et andragogique de nos institutions de formation depuis une vingtaine d'années. Ce faisant, ils se sont donné comme perspectives de venir en aide à des personnes se trouvant en situation de relative fragilité, voire de plus en plus ou moins grandes difficultés, toutes personnes en attente d'un conseil ou d'une orientation dans la gestion de leur parcours de vie. Tout en tirant ces personnes de leur solitude ou de leur isolement, les praticiens accompagnateurs ont organisé des espaces d'individualisation destinés à compléter ou mieux remplacer l'un ou l'autre dispositif de formation aux perspectives plus collectives. Le risque couru par cette individualisation envahissante de la formation réside pour la personne accompagnée dans un repli sur soi, facteur de fragilité. Pourtant, dans ses différentes modalités, qu'il soit individuel ou à plus forte raison groupal, l'accompagnement peut être entrevu tout autrement, comme un espace de réciprocité à aménager et à appréhender en tant que tel. Ne pourrait-on donc pas envisager de penser et d'organiser cet accompagnement dans cette perspective interactive et coopérative et si oui à quelles conditions ? Ainsi, pour éviter de trop privilégier dans les pratiques d'accompagnement la variante d'individualisation qui conduirait ces pratiques à évoluer vers des formes d'isolement et de dépendance, il peut être judicieux de chercher à les socialiser d'emblée sous l'angle de la réciprocité, celui d'un espace coopératif ou collaboratif générateur de coresponsabilité. Mais comment et à quelles conditions penser cette coresponsabilité entre acteurs,

qui fasse de l'accompagnement plus qu'un espace individualisant, une entreprise commune gouvernée par une action à cogérer ?

Pas d'individualisation qui ne soit garantie par une recherche de réciprocité

L'individualisation, fort en vogue dans les temps actuels au sein des dispositifs de formation, voire en concurrence avec eux, cherche à faire émerger les traits distinctifs de tout un chacun pour lui permettre d'affirmer sa singularité. Cette affirmation de singularité peut s'exprimer à travers des dispositifs individualisant comme la validation des acquis de l'expérience ou le bilan de compétences ou encore maintes formes de coaching, mais au risque d'accentuer les logiques de séparation et d'isolement qui maintiennent la personne concernée à distance des collectifs. Certes l'individualisation dans l'accompagnement n'est pas en soi une dérive, bien au contraire, dans la réassurance qu'elle peut offrir à la personne en l'aidant à mieux repérer ses compétences et capacités pour les utiliser à bon escient. Une telle réassurance, on la rencontre aussi lorsque cette individualisation essaie de prendre en charge les attentes et demandes d'une histoire personnelle en quête de réaffirmation de soi, face à un environnement mouvant dans lequel il s'agit de maintenir sa place ou d'en (re)trouver une. Elle comporte néanmoins des effets pervers si elle cherche à se suffire à elle-même, effets pervers de repli autarcique qui lui font passer par pertes et profits tout ce que les collectifs sont susceptibles de lui apporter : la négociation, le questionnement, la découverte de la différence, l'œuvre à construire dans l'interaction, la médiation par le collectif...

Voici quelques années, pour rendre compte de ces effets pervers, R. Castel (2004) entrevoyait dans le processus d'individualisation en régime d'hypermodernité qui est présentement le nôtre, deux engendremens contrastés, celui d'un individu autosuffisant et responsable voire jusqu'à l'excès et celui d'un individu par défaut confiné au manque. Castel essayait ainsi de cerner l'ambivalence du processus d'individualisation qui sécrète en quelque sorte tout et son contraire : la construction d'un parcours singulier et créatif mais susceptible de générer une variante d'autosuffisance, le repli résigné sur l'une ou l'autre forme de précarité. Cette ambivalence lorsqu'elle est non régulée, non médiatisée se manifeste par une centration quasi exclusive sur l'individu, associée à une carence de réciprocité, pourtant porteuse de lien social.

Ainsi les pratiques d'accompagnement, celles du doctorant dans sa thèse, du chômeur en fin de droits dans sa recherche d'emploi, celle aussi du patient dans sa maladie chronique ou du salarié dans sa reconversion professionnelle sont les unes et les autres confrontées au déficit de l'individualisation, une individualisation qui peut vite s'exprimer par défaut ou par excès. Si l'accompagnement vise à faire mieux exister les acteurs qui le promeuvent, tant le bénévole ou le professionnel qui accompagne que la personne accompagnée, il devra alors s'assurer que l'individualisation promue est inséparable de son double obligé, la socialisation,

cette dernière se manifestant d'abord par l'instauration d'une relation effective entre les deux acteurs de tout accompagnement, une relation porteuse de réciprocité. Pour ce faire, engager une individualisation émancipatrice de la relation d'accompagnement, c'est mettre en dynamique interactive l'accompagnant(e) et la personne accompagnée par la médiation d'une action à promouvoir, garante de la réciprocité.

Accompagner mais par quel compagnonnage ?

Donner toute son importance dans l'accompagnement à la situation intersubjective à travers la rencontre accompagnant(e)-personne accompagnée est la première tâche qui incombe à l'accompagnant(e). Cette tâche implique que le bénévole ou le professionnel de l'accompagnement ne commence pas par situer la personne accompagnée dans son individualité à travers par exemple la question objectivante : *Qu'attendez-vous de moi ?* ou *Quelle est votre demande ?* ou encore *Que puis-je faire pour vous ?* A cette question objectivante et stigmatisante, l'accompagnant(e) gagne à lui substituer la question interactive et entrepreneuriale : *Que pouvons-nous faire ensemble ?* question qui introduit d'emblée une double perspective, intersubjective et pragmatique à travers laquelle il s'agit de considérer l'accompagnement comme une activité partagée, ce que I. Astier (2007) évoque en indiquant que cette activité partagée fait passer du travail *sur* autrui au travail *avec* autrui.

Si nous suivons toujours I. Astier, deux figures possibles se présentent dans l'action d'accompagner, celle de la proximité incarnée par la visage du compagnon, celle de la mise à distance assumée par la stature de l'accompagnateur. En privilégiant la première figure, celle du compagnon destiné à être un marqueur existentiel en même temps qu'un lien social (P. Fustier, 2000) pour *l'autre*, l'accompagnant(e) s'inscrit dans une démarche relationnelle qui confère à l'accompagnement une dimension interactive, à l'instar d'Astier et ce à la différence d'A. Ehrenberg (2010) qui croit voir dans la restauration narcissique la clef de voute de l'accompagnement des personnes. Mais sans doute, la différence qui sépare Astier d'Ehrenberg est-elle tributaire de la plus ou moins grande vulnérabilité qui marque les personnes accompagnées. Si elles sont en grande vulnérabilité, la restauration narcissique devient un impératif préalable à toute démarche dans la mesure où ces personnes rencontrent, comme l'indique P. Fustier (2007, p. 123), *un déficit dans l'échange* mais cette restauration narcissique se fera alors au risque d'engendrer l'individualisation par défaut évoquée plus haut ; si en revanche la dite vulnérabilité est acceptable et vivable ou dès qu'elle le devient, le relationnel gagne à supplanter le narcissique au même titre que dans tout accompagnement le pédagogique a intérêt à dominer le thérapeutique.

C'est ainsi qu'il est opportun de distinguer le type de compagnonnage approprié à mettre en œuvre au regard de la situation existentielle de la personne accompagnée selon que cette dernière est marquée par une plus ou moins grande fragilité qui exige d'abord une reconstruction de soi à travers l'acceptation de l'image qu'elle peut se faire d'elle-même ou au contraire qui préconise l'engagement dans une action structurante lui permettant en réalisant de se réaliser au sein d'un collectif de travail.

Dans le compagnonnage retenu, deux logiques à articuler

Le compagnonnage pratiqué dans tout accompagnement est gagné à être structuré autour de deux logiques qui ont été bien mises en évidence par les travaux de M. Paul (2004), deux logiques non séparables l'une de l'autre mais qui sont à articuler ensemble, une logique relationnelle, celle de *l'être avec* créant un espace d'interaction, celle de *l'aller vers* indiquant la direction souhaitée à travers le but entrevu ; ainsi la relation générée n'est pas isolée et laissée seule face à elle-même mais finalisée par une action à réaliser au service d'un but défini à atteindre.

Dans *l'être avec*, l'accompagnant(e), professionnel ou bénévole, cherche à se faire le garant d'un fonctionnement équilibré de la relation d'accompagnement, amenant à se considérer lui-même ou elle-même au même titre que son partenaire dans la relation comme co-auteur de l'accompagnement projeté ; certes chacun dans la relation d'accompagnement est co-auteur avec son statut propre d'accompagnant(e) ou de personne accompagnée, mais des co-auteurs qui se sont engagés dans une action projetée au préalable qu'ils entendent réaliser et réussir ensemble, une action orientée vers un but à atteindre qu'ils se sont communément fixé en début d'accompagnement. Cette action communément définie détermine *l'aller vers*.

Dans cet *aller vers*, il y a chez les partenaires de l'accompagnement un commun engagement dans une action à mener à son terme ; la réussite ou l'échec de cette action va s'en trouver de ce fait partagée par les deux co-auteurs, investis l'un et l'autre dans la même entreprise, l'un comme conseil, l'autre comme entreprenant. La relation de compagnonnage entre les deux co-auteurs va au cours de l'action entreprise évoluer au gré des vicissitudes, des opportunités, des événements rencontrés. Elle aura constamment besoin d'être régulée à l'initiative de l'accompagnant(e) pour être maintenue. Cette régulation sera assurée par de continues transactions. Ce sont ces transactions à la disposition des co-auteurs ou créées par eux qui assureront la dynamique relationnelle. Comme transactions possibles, évoquons la négociation, l'échange, le compromis, la prise de distance.

Parler ici de co-auteurs, de préférence à des acteurs ou des agents, c'est d'abord associer deux caractéristiques fondatrices propres à tout auteur, celle d'être à même de réaliser intentionnellement une œuvre ou une action, avec ce qui constitue la singularité de cette œuvre ou de cette action, celle de devoir répondre ultérieurement de ce qui aura été réalisé ou acté, des réussites de l'action entreprise comme de ses échecs. Être co-auteurs, c'est ensuite se sentir parties prenantes de l'action à mener ou de l'œuvre à faire et de leur devenir, ce qui conduit les co-auteurs à se situer dans un espace de coresponsabilité. Cet espace entend signifier que les deux partenaires répondent ensemble de l'action entreprise, de ses conditions d'organisation et de ses résultats. L'un des deux protagonistes ne saurait se défausser face à cette action pas plus qu'il ne pourrait ignorer les résultats auxquels elle a conduit. Ceci nécessite en amont une clarification sur les postures prises ou à prendre par chacun des deux partenaires, justement pour éviter que de protagonistes ils deviennent antagonistes. Mais comment décliner cette logique de la coresponsabilité ?

Avant de nous attarder sur la question de la coresponsabilité, avançons d'abord dans le champ de la responsabilité au sein des pratiques d'accompagnement. Pour ce faire, il est indispensable de convoquer les deux principales figures qui engagent la responsabilité et donc tout auteur, la responsabilité vis-à-vis de *l'autre* (Levinas, 1982) qui m'oblige, l'interprétation responsabilisante de l'action (Génard, 1999) qui me demande d'assumer ce que j'ai fait intentionnellement.

Le souci de *l'autre* comme première grande figure de la responsabilité

Au départ d'une pratique d'accompagnement, la relation qui s'instaure dans le fait d'*être avec*, celle de l'accompagnant(e) avec la personne accompagnée est une relation asymétrique, selon la loi de l'offre et de la demande. Le demandeur sollicite les compétences du bénévole ou du professionnel ad hoc pour se faire accompagner et obtenir en matière de conseil ce qu'il recherche d'approprié pour lui. *En réponse*, le bénévole ou le professionnel de l'accompagnement va se trouver être le premier à engager sa responsabilité, une responsabilité vis-à-vis de *l'autre* qui vient de l'interpeller ; il va engager sa responsabilité par le fait d'accepter de proposer son savoir-faire pour l'accompagner ou de solliciter des informations complémentaires, voire de refuser la demande qui lui est faite. Comme l'indique J. Butler (2005), la question de la responsabilité ne se réfléchit pas en solitaire mais dans l'interaction où *je suis interpellé en même temps que j'interpelle* : en interpellant l'accompagnant(e) lorsqu'il le sollicite pour la première fois, *l'autre* va se sentir en même temps interpellé par lui, du fait de la seule présence près de lui de l'accompagnant(e). Ainsi si à son origine, cette relation intersubjective d'accompagnement n'est pas symétrique car elle interpelle inconditionnellement l'accompagnant(e) qui n'oublie pas que *l'autre* est dans une situation de demandeur, donc de plus ou moins grande fragilité, elle va vite par la suite rétablir la symétrie.

Ce souci de *l'autre* qui m'interpelle et me met dans l'injonction de devoir répondre (Levinas, 1972) exprime la première figure de la responsabilité qui s'impose à l'accompagnant(e) dès son entrée en relation avec un demandeur, figure qui l'oblige à s'initier à cet art de répondre non seulement à *l'autre* mais surtout de *l'autre* en se préoccupant de sa situation, un art certes très ancien, celui du *responsor* romain, le garant qui se fait la caution de *l'autre* (Villey, 1977) ; cet art aujourd'hui, après bien des vicissitudes historiques, se concrétise dans le *care*. Cette première figure chronologique de la responsabilité présente dans l'accompagnement à travers le souci de *l'autre* va permettre de susciter une première forme de réciprocité à travers ce qui s'apparente au *care* ; dans le meilleur des cas cette forme de réciprocité est destinée à perdurer au cours de l'accompagnement, tout en cohabitant avec une seconde figure qui va peu à peu s'imposer tout au long de la démarche d'accompagnement, celle que J-L. Génard (1999) dénomme l'interprétation responsabilisante de l'action.

L'interprétation responsabilisante de l'action comme seconde grande figure

Cette seconde figure de la responsabilité entrevue comme interprétation responsabilisante de l'action émerge avec *Les Lumières*, à la fin du XVIII^e siècle, en France avec la rédaction du Code civil de 1804 et ses fameuses responsabilités civile et pénale : tout individu est garant de son fait (Henriot, 1977), c'est à dire de l'action qu'il déploie, dans une conception moderne qui affirme l'autonomie de l'acteur, doué d'intentionnalité, capable de répondre de ses intentions et des actes qui les expriment ; de ce fait cet acteur devient auteur de ce qu'il accomplit intentionnellement, avec le soin qu'il prend au regard de l'action menée et de ses résultats pour en répondre. Dans le cas qui nous occupe ici, les protagonistes de la relation d'accompagnement, par l'action qu'ils vont déployer pour *aller vers*

feront émerger entre eux une seconde forme de réciprocité à côté de celle précédemment évoquée plus haut, celle de l'interaction qui va dynamiser cet accompagnement : l'action destinée à structurer l'accompagnement sera dans le meilleur des cas cogérée par l'accompagnant(e) et la personne accompagnée, les amenant l'une l'autre à devoir répondre ensemble des réussites, difficultés, obstacles, échecs de cet accompagnement.

Ainsi cette seconde figure de la responsabilité liée à l'action va se trouver sollicitée dès que la relation d'accompagnement va s'emparer du *aller vers* : *que pouvons-nous faire ensemble ?*, dans *quelle sens nous engager* qui concrétise au mieux l'accompagnement sollicité ? Cette action à promouvoir est le fruit d'une interaction partagée entre les deux protagonistes de l'accompagnement : il va donc leur appartenir de répondre de cette action. Car toute action, comme l'écrit H. Arendt (1961), constitue une réponse humaine que les auteurs vont devoir assumer, d'autant plus que l'action, quelle qu'elle soit, n'atteint jamais son but de la manière par laquelle les co-auteurs l'avaient imaginé ; elle se définit toujours par son imprévisibilité que G. Truc (2008) nomme débordement : quiconque commence à agir, poursuit de son côté Arendt, déclenche quelque chose dont il ne peut jamais prédire la fin. Aussi l'action, tributaire dans son devenir d'un principe d'incertitude va se trouver marquée selon les situations, davantage par un sentiment de réussite ou davantage par un sentiment d'échec : de cette réussite et de cet échec, il faudra donc en répondre . Or cette réponse peut se décliner selon deux modalités, une modalité à *la première personne* par laquelle l'auteur ou les auteurs par le *je* ou le *nous* s'engagent à défendre ce qu'ils ont fait, leur bilan, entendant ainsi revendiquer qu'ils se reconnaissent dans l'action menée et l'assument avec ses points forts et ses points faibles : *nous assumons ce que nous avons réalisé*. Cette modalité de l'assomption à travers laquelle les auteurs entendent reconnaître ce qu'ils ont entrepris et en même temps se reconnaître dans ce qu'ils ont réalisé se distingue d'une seconde modalité qui intervient surtout lorsque l'action conduite n'a pas donné les résultats escomptés, lorsqu'elle a produit des résultats considérés comme problématiques : autrui, quel qu'il soit, est là, *en deuxième personne*, observateur et témoin qui par le *tu* ou le *vous* interpelle les auteurs et leur impute la responsabilité de ce qui peut être considéré comme un échec, du moins une non réussite par une apostrophe à la deuxième personne : *vous êtes responsables de ce qui s'est passé !* Ainsi par cette seconde modalité, celle de l'imputation, autrui demande aux auteurs de justifier ce qu'ils ont fait c'est-à-dire de répondre du caractère problématique de leur action.

Réciprocité et coresponsabilité dans les pratiques d'accompagnement

Pour momentanément récapituler ce qu'il en est de la réciprocité, on la mesure dans la première figure de la responsabilité que nous avons décrit plus haut et qui s'apparente au *care* ainsi que dans la seconde figure ordonnée à l'interprétation responsabilisante de l'action, dans sa version assomption. Cette réciprocité devient chaotique dans la seconde modalité de la seconde figure lorsque l'assomption s'efface devant l'imputation ; nous sommes alors là en présence d'une responsabilité problématique, qui a de la difficulté à s'exprimer parce qu'elle rend difficile la production d'une réponse par les auteurs interpellés. Cette responsabilité qui a du mal à se dire peut même aller jusqu'à atteindre les partenaires de l'accompagnement eux-mêmes qui dans leurs errements, face au mauvais sort, en arrivent à se quereller, reprochant l'un à l'autre les résultats jugés décevants ou inadmissibles de l'action qu'ils ont menée : chacun impute alors à l'autre la

responsabilité de ce qui vient de se passer... Il est sûr que l'imputation, quelque nécessaire qu'elle fut pour garantir une justification, gage d'une harmonie sociale, et redonner sa légitimité à toute action entreprise, installe facilement les auteurs dans la suspicion à travers l'évaluation qu'autrui cherche à faire de ce qu'ils ont réalisé ou à travers leur propre co-implication, cette suspicion se refermant sur eux-mêmes, dans le contrôle que l'un des protagonistes va vouloir exercer sur l'autre. Nous sommes désormais loin de l'assomption que les auteurs cherchent la plupart du temps à valoriser ensemble pour justifier ce qu'ils ont fait.

Que nous le voulions ou non, les deux figures de la responsabilité que nous venons de passer en revue, le souci de l'autre et l'interprétation responsabilisante de l'action s'imposent à tout acteur devenant auteur, selon des modalités spécifiques à chaque situation ; nous avons vu ce qu'il en était pour les situations d'accompagnement. Mais comment au-delà de la responsabilité qui s'impose à tout auteur, penser la coresponsabilité dans les situations d'accompagnement, cette responsabilité partagée ici à deux comme elle peut l'être à plusieurs dans d'autres situations.

La coresponsabilité définit un niveau de responsabilité intermédiaire par rapport à deux autres niveaux de justification, celui de la responsabilité individuelle, celui de la responsabilité collective. La responsabilité individuelle est assumée par un seul auteur qui nommément répond aussi bien de *l'autre* qui le côtoie que de l'action qu'il a décidé d'entreprendre ; la responsabilité collective quant à elle est plus anonyme, plus diffuse engageant un collectif dans sa globalité, qu'il s'agisse d'un groupe ou d'une organisation, d'une collectivité locale ou nationale. Que vient donc apporter cet entredeux qu'est la coresponsabilité aux pratiques d'accompagnement ?

Cette coresponsabilité peut être assimilée à une responsabilité partagée, entendue en deux sens complémentaires, une responsabilité partagée entre les co-auteurs mais aussi une responsabilité qu'ils partagent avec leur environnement. Elle entend donc se situer à la charnière de l'individuel et du collectif, dans une responsabilité relationnelle faite d'interdépendances, d'interpellations mutuelles, comme le souligne J. Butler (2005), une responsabilité ouverte que G. Truc (2008) dénomme dialogique, qui se façonne par un dialogue entre auteurs impliqués et entre auteurs et le monde environnant. Or les responsabilités partagées sont de deux ordres, distributif ou commutatif. L'ordre distributif attribue à chacun des auteurs une responsabilité spécifique en fonction de ce qu'il est, c'est-à-dire du statut qui est le sien dans le dispositif d'action alors que l'ordre commutatif rend les responsabilités équivalentes et interchangeables entre les co-auteurs. Dans le cas de la coresponsabilité développée au sein des pratiques d'accompagnement, c'est bien une logique distributive qui se trouve engagée : comme nous l'avons mis en évidence plus haut, les rôles tenus entre l'accompagnant(e) et la personne accompagnée ne sauraient en effet être considérés comme interchangeables. Ces rôles expriment néanmoins une capacité à pouvoir s'engager dans une relation qui permette tant de répondre de *l'autre* que d'assumer l'action d'accompagnement qui a été initiée. Certes de tels rôles ne sont pas exempts d'effets pervers tels que l'injonction à la responsabilité, la démultiplication des responsabilités ou encore le principe d'une responsabilité illimitée ; mais lorsque ceux-ci peuvent être jugulés, ils donnent la possibilité à la relation d'accompagnement d'assumer sa fonction émancipatrice.

Pour une co-responsabilité limitée au sein de la relation d'accompagnement

Si comme l'écrit E. Tassin (2008), la responsabilité engage notre manière d'assumer notre humanité, alors sans doute peut-on se risquer à dire que la coresponsabilité au sein des pratiques d'accompagnement entend exercer une fonction humanisante, c'est-à-dire émancipatrice en tournant le dos aux vulnérabilités et dépendances auxquelles sont souvent réduites ces pratiques. Elle le fait en cherchant à concilier, selon les propres termes de G. Truc, une singularité agissant, celle des co-auteurs de l'accompagnement avec une pluralité anonyme englobante, celle de leur monde environnant. Cette conciliation a ses propres limites comme il en est de toute coresponsabilité mais cette coresponsabilité avec ses limites reste à même de redonner aux co-auteurs de l'accompagnement leur capacité d'initiative.

Références bibliographiques

- Arendt H., 1961, *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calman Lévy, 1994, trad.
- Astier I., 2007, *Les nouvelles règles du social*, Paris Odile Jacob.
- Boutinet J-P., 2011, Un imaginaire contemporain saturé de responsabilité, *Education permanente*, 187, pp. 9-21.
- Butler J., *Le récit de soi*, Paris, Puf, trad.
- Castel R., , La face cachée de l'individu hypermoderne : l'individu par défaut, in N. Aubert, *L'individu hypermoderne*, Toulouse, Erès, 2004, p. 119-128.
- Ehrenberg A., 2010, *La société du malaise*, Paris, Odile Jacob.
- Fustier P., 2000, *Le lien d'accompagnement*, Paris, Dunod.
- Fustier, 2007, Personnalité carencée et lien d'accompagnement in J-P. Boutinet, *Penser l'accompagnement adulte*, Paris Puf, p. 115-128.
- Génard J-L., 1999, *La grammaire de la responsabilité*, Paris, Les Editions du Cerf.
- Henriot, 1977, Note sur la date et le sens de l'apparition du mot « responsabilité, *Archives de philosophie du droit*, 22, p. 59-62.
- Levinas E., 1972, *Humanisme de l'autre homme*, Fata Morgana.
- Levinas E., 1982, *Ethique et infini*, Paris Fayard
- Paul M., 2004, *L'accompagnement, une posture professionnelle spécifique*, .Paris, L'Harmattan.
- Tassin E., 2008, Préface à J. TYruc, *Assumer l'humanité, Hannah Arendt, La responsabilité face à la pluralité*, Editions de l'Université de Bruxelles, p.11-14.
- Truc G., 2008, *Assumer l'humanité*, Editions de l'Université de Bruxelles.
- Villey M., 19977, Esquisse historique sur le mot responsable, *Archives de philosophie du droit*, 22, p. 45-58.